

ATSCAF FEDERALE

GRAAL

Mise en production des évolutions GRAAL depuis le 24/09/2022

Ce document vous précise les évolutions et corrections mises en production depuis le 24 septembre 2022 dans le logiciel GRAAL et l'espace Adhérent.

En outre, il présente les actions à effectuer pour utiliser certaines de ces évolutions.

GRAAL

Adhérents :

Saisie d'une adhésion, avec données administratives de l'adhérent principal et/ ou des ayants-droits incomplètes :

Lors de la saisie d'une adhésion, un message d'erreur apparaîtra vous demandant de compléter les données administratives obligatoires (* en rouge en fin du libellé du champ) et notamment le champ « Origine » de la fiche de l'adhérent et de ses ayants-droits. Ce message est bloquant.

Modification des données administratives d'un adhérent :

Les données administratives d'un adhérent (principal ou ayant-droit) ne pourront être modifiées que par l'ATSCAF locale principale. Ainsi, les ATSCAF locales, acceptant une adhésion secondaire, ne sont plus autorisées à mettre à jour les données administratives de l'adhérent secondaire.

Définition de l'ATSCAF principale :

- Si l'adhérent est à jour quel que soit le type, c'est l'ATSCAF sur laquelle l'adhésion a été prise,
- Si l'adhérent est non à jour quel que soit le type, c'est l'ATSCAF sur laquelle cet adhérent a pris sa dernière adhésion,
- Si l'adhérent est non à jour quel que soit le type et qu'aucune adhésion n'est enregistrée (cela ne devrait pas être possible, mais sait-on jamais), il n'y a pas d'ATSCAF principale et donc toutes les ATSCAF sont considérées comme ATSCAF principales,
- Pour un ayant-droit, l'ATSCAF principale est la même que celle de l'adhérent principal auquel il est rattaché.

Suppression d'un adhérent principal :

ATSCAF FEDERALE

GRAAL

Dans le cas de suppression d'un adhérent principal, suite à la saisie par tout gestionnaire local, un message bloquant apparaît:

« Attention, des ayants-droits sont rattachés à cet adhérent, ils vont être transformés en adhérents principaux. Souhaitez-vous continuer? OUI NON ? »

Si clic sur :

- **OUI** : les ayants-droits seront transformés en adhérent principal
- **NON** : retour à la fiche adhérent avec message "**Impossible de supprimer un adhérent auquel sont rattachés des ayants-droits**"

Nombre d'ayants-droits d'un adhérent principal :

Le nombre d'ayants-droits (AD) sera :

- Illimité si le champ de la fiche adhérent de l'AD « Lien avec adhérent principal = Enfant »
- 1 si le champ de la fiche adhérent de l'AD « Lien avec adhérent principal = Conjoint »
- Limité au nombre indiqué dans le champ « Nb maximum d'Ayants-Droits (non-enfant) », l'ayant-droit dont le champ de la fiche adhérent de l'AD « Lien avec adhérent principal = Conjoint » : exemple si :
 - « Nb maximum d'Ayants-Droits (non-enfant) » = 1, alors au maximum :
 - soit 1 AD conjoint
 - soit 1 AD Autre
 - « Nb maximum d'Ayants-Droits (non-enfant) » = 2, alors au maximum :
 - soit 1 AD de type conjoint et 1 AD de type Autre
 - Soit 2 AD de type Autre
 -

Saisie d'un adhérent ayant le même nom, prénom et date de naissance :

Afin d'éviter au maximum les doublons, dans Graal, en cas de saisie d'un adhérent ayant le même nom, prénom et date de naissance, au lieu du message d'alerte, **le message PopUp** suivant apparaît :

"Un adhérent existe déjà dans la base. Veuillez rechercher cet adhérent pour toute mise à jour ou adhésion".

Ce message est bloquant.

Adhésions :

Lors de l'adhésion d'un ayant-droit après l'adhésion d'un adhérent principal, le tarif utilisé sera le tarif de même type en cours de validité à la date de l'adhésion de l'ayant-droit et non celui

ATSCAF FEDERALE

GRAAL

en cours de validité à la date de l'adhésion de l'adhérent principal (suite à un changement de tarif entre les 2 dates).

Tarifs :

Règles de tarifs :

Le problème d'affichage des règles de tarifs signalé par plusieurs ATSCAF locale a été corrigé.